

**COMPTE RENDU DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**MARDI 15 DECEMBRE 2015 A 20H30**  
**A LA SALLE DES FETES DE SAINT ARCONS DE BARGES**

**Présents** : *Alleyras* : Philippe GAGNEPAIN ; *Arlempdes* : Gérard TESTUD ; *Barges* : Guy HILAIRE ; *Cayres* : Jean François CHACORNAC, Josiane MALZIEU, Philippe MAZET ; *Costaros* : Pascal BOUDOUL, Guy FARGETTE, Pierre GIBERT, Odette JAROUSSE ; *Lafarre* : Michel PASCAL ; *Landos* : Martine CHABRET, Géraldine FONTAINE, Jacques MATHIEU, Dominique MERLE, Jean Louis REYNAUD ; *Le Bouchet St Nicolas* : Josette ARNAUD ; *Ouïdes* : Michel FRADET ; *Pradelles* : Stéphane BOURGOIN, Alain ROBERT, Raphaël ROLLAND ; *Rauret* : Michel BONNEFOY ; *St Arcons de Barges* : Lionel BRUCHET ; *St Didier d'Allier* : Philippe AVOINE ; *St Etienne du Vigan* : Didier SABY ; *St Haon* : Jean Paul ARCHER ; *St Jean Lachalm* : Paul BRAUD ; *St Paul de Tartas* : Michel ADAM ; *Séneujols* : Serge BOYER ; *Vielprat* : Michelle PETIT ; *Communauté de Communes* : Roselyne SERRES.

**Excusés** : *Cayres* : Eric DESSIMOND ; *Landos* : Nathalie GRASSET ; *St Haon* : Raymond HERMIER.

- VELO-RAIL :
  - Don de l'Association des Amis de la Ligne Le Puy/Langogne en présence des représentants de l'association

**Décision du Conseil** : le conseil accepte le principe du don à l'unanimité, les termes et conditions seront à traiter avec un notaire.

**TOURISME**

RAPPORTEUR : PHILIPPE MAZET

- VELO RAIL : TARIFS 2016 ET DATES D'OUVERTURE

**Décision du Conseil** : Le conseil vote les tarifs ainsi que les dates d'ouverture comme suit :

Dates d'ouverture : Du 26 mars au 6 novembre 2016  
Ouverture tous les jours, sauf le mardi en hors-saison

TARIFS 2016

	Tarifs par vélo	Tarifs de groupe (à partir de 5 vélos)
1h	20 €	18 €
2h	30 €	28 €
3h	35 €	33 €
4h	45 €	43 €
5h	55 €	53 €

Trajets semi-nocturne en juillet - août, les mercredis sur le parcours en direction de Langogne au coût de 25 € par vélo rail avec un départ à 20 heures.

Buvette :

- Café, thé, sirop, bouteille d'eau 1 €
- Canette/soda, chips 200g 2 €
- Guide PR Velay volcanique 2 €
- Guide GR Tour du Velay, Stevenson 14.50 €

- Cartes postales vélo-rail 1.50 €
- Autres cartes postales 1.00 €
- Stylo VR 1.00 €
- Poncho VR 5 €
- Glaces :
  - A l'eau : 2€
  - Cône : 2€
  - Mini-cône : 1 €
  - Magnum : 3€

- GITE D'ETAPE : TARIFS 2016

**Décision du Conseil** : Le Conseil vote les tarifs comme suit :

Nuitée *	15.50 € TTC
Chambre spécifique	Tarif majoré de 3.00 € TTC la nuitée + systématiquement en sus la location de draps
Nuitée + petit déjeuner * :	23.50 € TTC
Nuitée + petit déjeuner enfant*	20.00 € TTC
Demi-pension *	40.50 € TTC
Demi-pension enfant*	29.00 € TTC
DP + apéro*	43.00 € TTC
DP + apéro + digestif*	45.50 TTC
Nuitée + repas du soir*	33.50 € TTC
Nuitée + repas du soir + apéro*	36.00 € TTC
Nuitée + repas + apéro + digestif*	38.50 € TTC
Panier repas	8.00 € TTC
Location du drap de dessus	3.00 € TTC
Accueil d'équidé (par animal et par nuit)	4.00 € TTC
Tarif weekend (taxe de séjour et ménage inclus) en pleine saison du 15 avril au 15 octobre	
- Location complète du gîte	
• 1 nuit	500.00 € TTC
• 2 nuits	800.00 € TTC
Tarif weekend (taxe de séjour et ménage inclus) en hors saison Du 16 octobre au 14 avril	
- Location complète du gîte	
• 2 nuits	600.00 € TTC
• 3 nuits	900.00 € TTC/1200 € TTC (en cas de pont)
- Location en demi-pension	
• 2 nuits	70.00 € TTC par personne
• 3 nuits	100.00 € TTC par personne
Tarif semaine hors saison	
- Location complète du gîte (semaine du jour de l'an)	2 000.00 € TTC
- Location complète du gîte	1 500.00€ TTC - 1700.00€ TTC la semaine de Noël
- Forfait ménage	150.00 € TTC

\*majoré de la taxe de séjour en vigueur

Cuisine en libre-service pour les randonneurs : 1 euro à la nuitée

Caution : 1000 euros

LES PRODUITS ACCESSOIRES :

- Cartes postales de l'atelier de Marie Noëlle (aquarelles du chemin de Stevenson) : 1 € la carte
- Enveloppes de l'atelier de Marie-Noëlle : 0.60€
- Carnet "Compagnons de rando" de Marie-Noëlle : 13 €
- Modestine livre pour enfants : 13 €
- Le chemin dans la marmite", livre de cuisine tout au long du chemin de Stevenson : 14 €
- Lots de 4 cartes postales de l'association de Stevenson : 3 €
- Guide "miam-miam dodo" du chemin de Stevenson : 19 €
- Petits ânes en peluche (de l'association Stevenson) : 3€
- Pin 'S Stevenson : 5 euros

- AVANCE REMBOURSABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU BUDGET VELO-RAIL

**Décision du Conseil** : Le conseil autorise le versement d'une avance remboursable à hauteur de 5 000,00 € de la Communauté de Communes au budget vélo-rail.

### **FINANCES :**

**RAPPORTEUR : PAUL BRAUD**

- APPROBATION DES DECISIONS MODIFICATIVES

**Décision du Conseil** : Le Conseil approuve les décisions modificatives nécessaires, sans incidence sur les prévisions faites lors du budget primitif.

- ADMISSIONS EN NON-VALEURS

**Décision du Conseil** : Le conseil autorise les admissions en non-valeur ci-après pour un montant total de 1864,33 € et de revenir sur les non valeurs du 26 Juin 2015 à hauteur de 2428.78 euros sur lesquels 81 euros ont été payés depuis. Les admissions en non valeur s'effectueront donc sur un montant de 4212.11 euros.

Exercice	Commune	Nom du débiteur	Proposition ADNV Trésor public
2008	Cayres	DIVERS HABITANT CAYRES - PEYRON Joseph	36,00 €
		<b>Total DIVERS HABITANT CAYRES - PEYRON Joseph</b>	<b>36,00 €</b>
2012	Cayres	Moron Joël	69,00 €
		<b>Total Moron Joël</b>	<b>69,00 €</b>
	<b>Total CAYRES</b>		<b>105,00 €</b>
2008	OM	AFFIMET	9,59 €
		<b>Total AFFIMET</b>	<b>9,59 €</b>
	<b>Total COCOM</b>		<b>9,59 €</b>
2011	COSTAROS	ANDREW Christelle	145,00 €
2009	COsTAROS	boutrand herve	79,35 €
2010	COsTAROS	boutrand herve	184,00 €
2011	COsTAROS	boutrand herve	183,00 €
		<b>Total boutrand herve</b>	<b>446,35 €</b>
2007	COSTAROS	chazal cyril	5,77 €
2010	COSTAROS	chazal cyril	68,73 €
		<b>Total chazal cyril</b>	<b>74,50 €</b>
2006	COSTAROS	eyraud gerard	36,31 €
2007	COSTAROS	eyraud gerard	58,50 €
2008	COSTAROS	eyraud gerard	58,50 €
2009	COSTAROS	eyraud gerard	70,00 €
		<b>Total eyraud gerard</b>	<b>223,31 €</b>
2011	Costaros	PASCAL Serge	183,00 €
		<b>Total PASCAL Serge</b>	<b>183,00 €</b>
2011	Costaros	PEYROT Mickaël	69,00 €
		<b>Total PEYROT Mickaël</b>	<b>69,00 €</b>
2011	Costaros	PIERRE Gérard	39,00 €
		<b>Total PIERRE Gérard</b>	<b>39,00 €</b>
2011	Costaros	THIEBAUT Isabelle / PIEDNOIR Bernard	143,00 €
		<b>Total THIEBAUT Isabelle / PIEDNOIR Bernard</b>	<b>143,00 €</b>
	<b>Total COSTAROS</b>		<b>1 317,39 €</b>
2009	ST ETIENNE DU VIGAN	BONNAUD Louis	106,08 €
		<b>Total BONNAUD Louis</b>	<b>106,08 €</b>
2009	ST ETIENNE DU VIGAN	Chabaliere Gilles	100,00 €
		<b>Total Chabaliere Gilles</b>	<b>100,00 €</b>
	<b>Total ST ETIENNE DU VIGAN</b>		<b>206,08 €</b>
2003	ST HAON	RODDE Paul	22,00 €
		<b>Total RODDE Paul</b>	<b>22,00 €</b>
	<b>Total ST HAON</b>		<b>22,00 €</b>
2005	ST JEAN LACHALM	BELLEDENT Simone	57,00 €
		<b>Total BELLEDENT Simone</b>	<b>57,00 €</b>
2002	ST JEAN LACHALM	iacono Patrick	34,50 €
		<b>Total iacono Patrick</b>	<b>34,50 €</b>
	<b>Total ST JEAN LACHALM</b>		<b>91,50 €</b>
2011	ST PAUL DE TARTAS	Fabre Jean Marie	107,00 €
		<b>Total Fabre Jean Marie</b>	<b>107,00 €</b>
	<b>Total ST PAUL DE TARTAS</b>		<b>107,00 €</b>
	<b>Total général</b>		<b>1 864,33 €</b>

## URBANISME :

RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS REYNAUD

- MODIFICATIONS DES PLU (PLANS LOCAUX D'URBANISME)

- Rappel du contexte :

La Communauté de Communes est compétente en matière de PLU depuis l'arrêté préfectoral du 26 mai 2014. Rappelons que les documents d'urbanisme approuvés restent en vigueur.

A la demande des communes de Costaros et Pradelles, la Communauté de Communes a engagé une procédure de modification des PLU. Elle a retenu le bureau d'études BEMO Urba et Infra, à l'issue d'une mise en concurrence, pour un montant de 2 350 € HT (hors frais annexes : publicité, enquête publique etc.).

- Projets des communes :

Le projet de modification à Costaros vise à changer les points suivants :

- Emplacement réservé – ER3, en zone UA – sur les parcelles n° A 850 et n° A 1257, concernant la création de stationnement.

Le stationnement ayant été réalisé sur les parcelles n° A 1257 et A 1409, la commune sollicite la levée de l'emplacement réservé sur la parcelle n° A 850.

- Dans le règlement de la zone UB – Article UB 13 – Espaces libres, plantations – dans le paragraphe 4 : « toute opération supérieure à dix lots devra comprendre un espace public planté d'un seul tenant, d'une superficie au moins égale à 20% de la surface de l'opération ».

La commune sollicite la modification du pourcentage : toute opération supérieure à dix lots devra comprendre un espace public planté d'un seul tenant, d'une superficie au moins égale à 10% de la surface de l'opération.

Le projet de modification à Pradelles vise à changer les points suivants :

- Zones classées en Uc : délimitation de parties de zones en « jardins à protéger » ;
- Zones classées en Nh : modification du périmètre de recul pour toute construction à proximité de chemins ruraux.

- Point sur la procédure :

Les projets de modification pour chacune des communes ont été élaborés en collaboration avec les élus municipaux. A l'issue de cette phase d'élaboration, les enquêtes publiques ont été organisées dans les conditions suivantes :

- A Costaros, du 17 septembre au 16 octobre 2015, avec Joseph DESCOURS, commissaire enquêteur titulaire. Rapport et conclusions du commissaire enquêteur transmis en Préfecture et au Tribunal administratif : avis favorable.
- A Pradelles, du 19 octobre au 20 novembre 2015, avec Daniel ROUX, commissaire enquêteur titulaire. Rapport et conclusions du commissaire enquêteur transmis en Préfecture et au Tribunal administratif : avis favorable avec une réserve.

**Décision du Conseil :** Le conseil communautaire à l'unanimité (29 voix pour et une voix contre) approuve la modification du plan local d'urbanisme de Costaros.

**ENFANCE :**

**RAPPORTEUR : SERGE BOYER**

- AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE AVEC LA CAF ET MSA POUR 2015 – 2018

**Décision du Conseil :** Le conseil autorise Monsieur le Président à signer le contrat enfance jeunesse 2015-2018 ; les financements sont les suivants :

**Prestations de Service Enfance Jeunesse  
2015 -2018**

<b>Actions Antérieures Stock</b>	<b>Prestation de Service Enfance Jeunesse prévisionnelle 2015 à 2018</b>
Relais Petite Enfance Cayres Pradelles	7 283,37 €
ALSH Extrascolaire "Le Devès Enchanté"	21 237,83 €

<b>Année 2015</b>	
<b>Actions Nouvelles Flux</b>	<b>Prestation des Service Enfance Jeunesse prévisionnelle</b>
ALSH périscolaire	448,27 €
Accueil Jeunes	6 485,45 €
Séjours	3 003,84 €
Coordination	7 160,43 €
Total Actions Nouvelles	17 097,99 €

**\* Taux d'intervention de la MSA pour 2015 = 25 %**

- PETITE ENFANCE : VALIDATION D'UNE ETUDE AVEC L'ACCEP POUR LE NOUVEAU MODE DE GARDE

La mission se déroulera durant le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

#### Phase 1 : REACTUALISATION ET PARTAGE DE L'ETAT DES LIEUX PETITE ENFANCE

- Action 1 : Enquête auprès des assistantes maternelles  
Action 2 : Enquête participative des besoins des familles  
. Construction et dépouillement d'un questionnaire  
. Une ou deux rencontres collectives

#### Phase 2 : ACCOMPAGNEMENT A LA DEFINITION DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE ET DES ACTIONS CONCRETES A METTRE EN ŒUVRE

- Action 1 : Présentation, partage et validation de l'état des lieux et validation de l'état des lieux et appui technique aux élus pour la définition des orientations.  
. Animation du groupe projet  
Action 2 : Appui technique aux élus de la communauté de communes pour la définition des modalités de mise en œuvre  
. Animation du groupe projet

**Décision du Conseil** : Le Conseil à 25 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, valide la proposition de l'ACCEP pour une étude complémentaire à la mise en place d'un nouveau mode de garde, dont le montant est estimé à 5 385,00 €. Le conseil autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes et à contractualiser avec la coordinatrice du projet.

#### **AMENAGEMENT RURAL :**

##### **RAPPORTEUR : ALAIN ROBERT**

- PRESENTATION DU PROGRAMME BIODIVERSITE

Compte tenu de la richesse du patrimoine naturel et des enjeux, une campagne de sensibilisation à la biodiversité liée à l'eau est mise en place sur tout le territoire. L'objectif est de sensibiliser et de communiquer auprès du grand public, des professionnels et des enfants sur la question de l'eau et de la biodiversité. Différentes actions sont portées sur le territoire avec l'appui du CPIE du Velay et des structures spécialisées pour certaines actions particulières.

Le projet se décline de la façon suivante :

- Une programmation toute l'année sur la thématique avec des naturalistes, dans le cadre de sorties sur le terrain ou lors de conférences (voir programme) ;
- Des ateliers organisés avec la population locale ayant pour objectif final l'organisation du festival le 1er week-end de juin. Ce sont donc les habitants de tous âges, à travers la mobilisation très positive et enthousiaste des associations, des bibliothèques, des activités péri et extrascolaires qui vont travailler sur la thématique et réaliser une production qui sera présentée lors du festival.

Ce programme d'un montant de 28 047 euros TTC est soutenu financièrement par la Région (6000 euros), l'Europe (16 082 euros sur les fonds LEADER du Pays du Velay) et l'Agence de l'Eau (via le CPIE du Velay : prise en charge du financement des formations des animateurs des activités périscolaires et des interventions dans le cadre du centre de loisirs).

## **PERSONNEL :**

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- APPROBATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

**Décision du Conseil**: Le Conseil décide d'instaurer un compte épargne temps ; les jours épargnés ne seront ni indemnisés, ni pris en compte au sein du régime de retraite additionnelle ; ils seront exclusivement consommés sous forme de congés.

Le CTP saisi donne un avis favorable à cette instauration.

## **AFFAIRES GENERALES :**

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- VALIDATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Issus de la loi « RCT » du 16 décembre 2010, les schémas de mutualisation doivent prévoir l'organisation mutualisée des services communaux et intercommunaux à mettre en œuvre pendant la durée du mandat au sein d'un EPCI à fiscalité propre (CGCT, art. L.5211-39-1) ; la date limite d'adoption a été reportée au 31 décembre 2015 par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres ont tout intérêt à prévoir, dans ce document, les mutualisations conventionnelles qu'ils souhaitent mettre en œuvre. A défaut, ils ne pourront pas recourir aux conventions de mutualisation de l'article L.5111-1 du CGCT en toute sécurité.

**Décision du Conseil** : Le conseil valide le schéma de mutualisation proposé.

- MODIFICATION STATUTAIRE POUR INTEGRER LA COMPETENCE « VILLAGE VACANCES D'ALLEYRAS »  
RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

## **QUESTIONS DIVERSES**

- MARCHE : LAC DU BOUCHET PHASE 1 LOT1 – AVENANT N°1

**Décision du Conseil** : Le conseil autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec l'entreprise Colas pour le lot 1 relatif aux travaux d'aménagement de la voie d'accès à Cayres pour un montant de 22 684,10 € HT. Le montant initial du marché après négociation s'élève à 477 295,85 € HT.

- TRAVAUX EXTENSION DECHETTERIE

Le dernier projet d'aménagement est arrivé ce jour à la CC (conforme aux derniers modifications sollicitées tant par les élus, techniciens que le prestataire). Le montant des travaux est estimé à environ 300 000. 00 euros hors taxes. Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions ; un financement de 45 % des travaux pourrait être obtenu (30 % de l'ADEME et 15 % du Département).

**Décision du Conseil** : Le conseil autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires.